

Cahier des charges pour la vérification des capacités des ouvrages de stockage des déjections ou de traitement des effluents, applicable en Zones Vulnérables, pour les exploitations sollicitant une aide PMBE

Ce dimensionnement devra être réalisé par un conseiller ayant les compétences nécessaires (sur les thèmes de la gestion des déjections et des fondamentaux de la conception des bâtiments d'élevage), désigné dans une liste proposée dans chaque département par les prestataires de services, mise à disposition du guichet unique.

Les calculs nécessaires à la capacité des ouvrages de stockage des déjections ou de traitement des effluents peu chargés font référence aux textes réglementaires suivants :

- Circulaire **DEPSE/SDEA/C2001-7047** du 20/12/2001, relative aux capacités de stockage des effluents d'élevage (la circulaire est toutes espèces)
- Valeurs CORPEN relatives aux rejets azotés pour les différentes espèces,
- Circulaire **DGFAR/SDSTAR/C2003-5010** du 15/05/2003 relative aux instructions relatives à la mise en œuvre du PMPOA : simplifications et adaptations,
- Circulaire **DGFAR/SDEA/C2004-5010** du 29/03/2004 relative au PMPOA2 capacités de stockage
- Circulaire **DGFAR/SDEA/C2005-5054** du 29/12/2005 relative au PMPOA2 instructions complémentaires,
- Circulaire **DGFAR/SDEA/C2007-5047 – DE/SDMAGE/BPREA/C2007-5047** du 31/07/2007, relative aux filières de traitement des effluents peu chargés

Le cahier des charges tel que présenté ci-dessous a vocation à :

- Permettre le calcul des capacités des ouvrages de stockage et de traitement des effluents d'une exploitation d'élevage,
- Permettre à l'éleveur d'attester de la conformité de son exploitation avant et après projet.

Les éléments retenus (voir ci-dessous) sont :

- les indicateurs nécessaires aux calculs, et issus des documents de l'éleveur,
- les résultats des calculs de capacité des ouvrages.

L'outil de calcul doit indiquer les informations suivantes :

1 - Identification du demandeur

Adresse du siège d'exploitation, forme juridique; nom des exploitants, n° PACAGE, classe de l'exploitant (JA, + 55 ans)

Coordonnées du conseiller ayant réalisé le diagnostic

Zonage (siège ZV / HZV, montagne)

Situation au regard du RSD / IC (RSD, ICd, ICa, dates récépissé ou autorisation et effectifs déclarés ou autorisés)

NB : le document devra rappeler que les élevages soumis à la réglementation sur les ICPE doivent disposer d'un plan d'épandage et tenir à jour un cahier d'enregistrement de leurs pratiques d'épandage

Situation au regard du PMPOA

Signatures de(s) l'exploitant(s) et du conseiller

2 - Descriptif du cheptel

Par catégories animales :

- Mode de logement / Mode d'alimentation
- Unités de fonctionnement
- Effectif moyen (ruminants) ou surface bâtiments (porcs / volailles)
- Temps de présence ruminants (sur l'exploitation, en bâtiment / plein air hivernal, pâturage) ou densité, effectif, rotations (porcs / volailles)
- Kg d'azote produit par la catégorie animale concernée,
 - par an
 - par bâtiment, (ou détail par unité de bâtiment si nécessaire)
 - au pâturage
 - au plein air hivernal
- Caractéristiques des déjections produites
 - nature
 - quantité
 - teneur moyenne indicative
 - lieu de stockage des déjections (faire apparaître le circuit des déjections et le lien entre bâtiment et stockage)

3 - Détail des quantités à épandre, imports / exports

A établir en lien avec les documents de gestion et de suivi de la fertilisation organique présents sur l'exploitation (plan d'épandage, cahier d'épandage, plan prévisionnel de fumure)

Synthèse par ouvrage de stockage / traitement et/ou import / export

- Nature du produit stocké / traité / ou importé
- Cultures réceptrices (y compris terres mises à disposition et exports)
 - nature (selon le niveau de détail suivant : prairies, maïs, céréales, autres cultures, export)
 - surface épandue
 - quantité épandue (par culture)
- Calendrier d'épandage : périodes d'épandage (en mois) par culture réceptrice (selon le niveau de détail suivant : prairies, maïs, céréales, autres cultures, export)
- Quantité d'azote annuelle épandue ou exportée
- *Teneur en azote **
- *Quantité d'azote par type de produit (global exploitation) **

* (donnée facultative qui peut être présentée pour information, après concertation au niveau régional entre guichet unique et organisations professionnelles, car elle peut être utile à l'éleveur).

4 – Descriptif des unités de stockage des déjections et détail des calculs de capacité réglementaire et agronomique

Par ouvrage de stockage des déjections

- Capacité réglementaire totale et utile (dont pluie)
- Capacité agronomique totale et utile
- Capacité en projet totale et utile

Pour le détail du calcul se reporter à la circulaire du 20/12/2001, relative aux capacités de stockage des effluents d'élevage.

5 - Dimensionnement du système de traitement des effluents peu chargés (à ne renseigner que s'il y a des ouvrages de traitement des effluents)

Par filière de traitement des effluents

(Pour le détail des choix techniques et des calculs, voir brochure " Les effluents peu chargés en élevage de ruminants – procédés de gestion et de traitement / seconde édition (2007))

- Nature et origine des effluents traités
- Calendrier de production des effluents bruts + eau pluviale

Résultats :

- Traitement primaire : nature et dimensionnement de l'ouvrage
- Traitement secondaire : nature et dimensionnement de l'ouvrage
- Traitement tertiaire

6 - Eléments facultatifs du cahier des charges, explicitant les calculs ; ils peuvent être présentés pour information, après concertation au niveau régional entre guichet unique et organisations professionnelles.

Par ouvrage de stockage des déjections

- Type d'ouvrage ou nature de l'installation (stockage déjections, traite, silo, ...)
- Réalisé dans le cadre PMPOA1 (oui/non)
- Concerné par le projet de construction de bâtiment lié au PMBE (oui/non)
- Dimensions, capacité totale et utile existante
- Unité(s) bâtiment(s) / annexé(s) d'origine
- Mode de logement
- Mode d'alimentation
- Quantité de paille
- Périodicité de curage / raclage
- Type(s) de produit(s)
- Catégorie(s) animale(s)
- Nombre d'animaux, m² poulailler, m² eaux souillées, m³ silo
- kg d'azote maîtrisable stockés par an (pour la catégorie animale concernée)
- Durée réglementaire ou temps de présence
- Capacité utile de référence corrigée par animal
- Répartition sur l'aire de vie (standard / corrigée)
- Répartition, tri ou égouttage
- Correction selon poids, âge, alimentation, production laitière
- Correction selon hauteur de stockage fumier